

# SUD éducation 34

Solidaires

**L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !**

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Montpellier, le 10 février 2018

## CLASSES DÉDOUBLÉES : S'informer, échanger, agir ensemble !

Depuis le 4 décembre dernier et la publication d'une circulaire instaurant des postes spécifiques (PEP) pour les classes de CP en REP et de CP/CE1 en REP+, nous n'avons eu de cesse de [dénoncer cette mesure](#).

Premièrement, le manque de moyens pour appliquer les dédoublements en REP/REP+, entraîne la remise en cause de dispositifs comme les PMC, provoque des fermetures de classes et de postes de remplaçants... afin de transférer ces moyens en éducation prioritaire. L'application de cette mesure, dans ces conditions, est pour nous inacceptable.

Deuxièmement, nous considérons que cette circulaire contrevient à plusieurs règles définies nationalement. Aussi, SUD éducation 34 a pris l'initiative de déposer [un recours en annulation auprès du Tribunal administratif de Montpellier](#).

Toutefois la circulaire s'applique, pour l'instant, et ses premiers effets délétères commencent à se faire sentir : désorganisation annoncée du mouvement à venir, avec des règles farfelues, incertitude et déstabilisation pour les équipes en place en éducation prioritaire, injonctions à effectuer les répartitions de classe en février, accentuation de la pression hiérarchique...

Le classement en PEP des postes en classes dédoublées se fait dans un flou total : en effet [lors du groupe de travail du 05 février 2018 l'administration n'a donné que des réponses orales, peu claires, à géométrie variable et non prévues par les textes nationaux...](#) Il faudra attendre la publication de la circulaire intra-départementale pour connaître réellement les conditions du mouvement. Et elles risquent d'être dramatiques si le DASEN s'entête à vouloir y inscrire des règles absurdes et non conformes à la note de service ministérielle.

Depuis plusieurs semaines nous avons été contactés par de nombreux collègues dépités, stressés et en colère à cause de cette mesure. On ne peut que les comprendre : non respect des statuts, désorganisation, pression institutionnelle, mépris de la hiérarchie qui refuse d'écouter la profession... Plus de 2 mois après la publication de sa circulaire, le DASEN n'a toujours pas expliqué clairement en quoi travailler avec des effectifs réduits, donc dans de meilleures conditions, nécessite une compétence particulière.

Face à cette situation les personnels ne veulent pas subir et constater une dégradation de leurs conditions de travail. Organisons la riposte. Seule une action collective avec pour but d'instaurer un rapport de force avec l'Inspecteur d'Académie sera en mesure de faire reculer cette attaque contre nos statuts. Pour cela il faut commencer par se parler et échanger collectivement.

**Pour s'informer, échanger, agir ensemble :**

**Réunion ouverte à tou-te-s les enseignant-e-s  
Mercredi 14 février 2018 à 14h**

**Local de Solidaires, 23 rue Lakanal, Montpellier**

Un préavis de grève déposé par la Fédération SUD éducation couvre, jusqu'en avril, l'ensemble des personnels qui souhaiteraient se mobiliser. Nous soutiendrons toutes les initiatives prises par les équipes enseignantes et nous nous tenons à leur disposition pour les aider, par tous les moyens qu'ils auront choisi, à instaurer un rapport de force contre ces mesures absurdes et injustes.